

L'an deux Mil dix-sept, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 09.02.2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

**PRESENTS** : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, GESLIN Doriane, BARRACHIN Anne-Marie et Mrs CHABRIER Christian, AVET-FORAZ André, PCHAT-COTILLOUX Arnaud et BASTARD-ROSSET André.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mmes ANDARELLI Marie, CHIMENE-LEBRETON Nathalie et M. LARUAZ Francis.

**A été élue secrétaire** : BARRACHIN Anne-Marie.

**I. OBJET : CREATION D'UN NOUVEAU RESERVOIR D'EAU AU CHEF-LIEU ET RENFORCEMENT DES RESEAUX ASSOCIES - DEMANDE D'AIDE AU NIVEAU DE L'ETAT : DETR 2017** **DEL-2017-08**

Monsieur le maire rappelle que concernant la capacité actuel de stockage d'eau sur la commune, celle-ci est insuffisante. Les réservoirs ne disposent pas d'une capacité utile suffisante pour couvrir la demande journalière de pointe et ils ne disposent pas de réserve incendie réglementaire qui doit être de 120 m<sup>3</sup>. Afin de bénéficier d'une capacité utile de stockage suffisante et d'une réserve incendie réglementaire sur le Chef-Lieu, un unique nouveau réservoir sera créé aux Coudres, pour alimenter l'ensemble du réseau du Chef-Lieu.

Ce projet concerne la réalisation de l'ouvrage suivant :

**CREATION D'UN NOUVEAU RESERVOIR D'EAU D'UNE CAPACITE DE 300m<sup>3</sup>  
& RENFORCEMENT DES RESEAUX ASSOCIES**

Le coût global de réalisation est estimé à **862 151.00 € H.T (honoraires MOE et frais divers inclus)**.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** le projet proposé par le cabinet PROFILS ETUDES, **PREND ACTE** du coût global de l'opération soit **environ 862 151.00 € H.T**, **SOLLICITE** une aide auprès de l'Etat : au niveau de la **DETR 2017** (dotation d'équipement des territoires ruraux), pour un montant de **172 430.00 € H.T** soit 20 % ;

**Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **172 430.00 €** de subvention allouée par l'état, si dossier retenu ; **689 721.00 €** par des fonds propres communaux et autres aides allouées (aide départementale, Agence de l'eau...) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet, **PRECISE** que ce projet est inscrit au budget primitif en section d'investissement.

**II. OBJET : REHABILITATION / EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION EXISTANTE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017** **DEL-2017-09**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée communale le dossier technique du projet cité en objet dressé par le **Cabinet NICOT** qui consiste en la réhabilitation/Extension de la station d'épuration existante, en station d'épuration à Macrophytes de 500 E.H réalisée aux 2/3 soit 340 EH. Actuellement, +/- 95 logements dont l'école et sa cantine (+/-31 EH), la salle des fêtes (+/-6EH) sont raccordés à la station d'épuration ce qui représente +/- 242 EH sur la base de 2,5 EH par logement. La station d'épuration est donc saturée à hauteur de + 34%.

Ce projet concerne la réalisation des ouvrages suivants : Réhabilitation / Extension De La STEP existante en STEP Macrophytes 500 EH réalisée aux 2/3

Le coût global de réalisation est estimé à **404 537.01 € HT**

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** le projet dressé par le **Cabinet NICOT** ; **PREND ACTE** du coût global de l'opération soit **404 537.01 €** hors taxes ; **SOLLICITE** une aide auprès de l'Etat : au niveau de la **Dotations de soutien à l'investissement public local** pour un montant de **323 629.61 € H.T** soit 80% du montant global du projet ;

**Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **323 629.61 €** de subvention allouée par l'Etat, si dossier retenu, **80 907.40 €** par un autofinancement communal soit 20% du montant global du projet, qui fluctuera en fonction des aides allouées ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet ; **PRECISE** que ce projet est inscrit au budget primitif en section d'investissement.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 03/03/2017

Le Maire

Pierre BARRUCAND